



Association des Amis du Patrimoine Médical de Marseille (A.A.P.M.M.)



Hôpital Salvator -13274 MARSEILLE CEDEX 09
Tél. : 04 91 74 51 71 - **Courriel** : yves.baille@ap-hm.fr
Site web : <http://patrimoinemedical.univmed.fr>

Le Comité médical des Bouches du Rhône, ancêtre du Conseil de l'Ordre par le Professeur Yves Baille

Dans les recherches auxquelles se livre le Conservatoire du Patrimoine Médical de Marseille qui se propose de faire revivre notre passé, et remettre en lumière les événements les plus intéressants de notre histoire, nous avons retrouvé la création de ce que l'on peut appeler le premier conseil de l'ordre des médecins en France.

L'initiative en revient à un homme : le docteur Pierre Martin Roux. Son nom est lié à la création du Comité Médical des Bouches du Rhône, organisme dans lequel on retrouve les prémices du Conseil de l'Ordre, du Syndicalisme médical, et même de la Caisse de Retraite des médecins. C'était il y a 150 ans.

1. Pierre Martin Roux



Né à Marseille en 1791, il sera d'abord chirurgien de navire, puis à 18 ans il devient chirurgien militaire et participe à sept campagnes napoléoniennes : il sera à Wagram, à Lützen et à Bautzen.

En 1813, il contracte le typhus à Vienne, puis il est blessé et sera nommé chirurgien major du Château de Vérone.

En 1817, il quitte l'armée, passe une thèse de médecine à Montpellier et s'installe définitivement à Marseille.

Dès lors, il va avoir une activité intense, sur tous les fronts de la médecine marseillaise, au service de la profession.

Il collectionne les présidences, fonde plusieurs journaux médicaux, cumule les fonctions et les honneurs. C'est ainsi qu'il devient membre correspondant de plus de 40 sociétés savantes, dont celles de New York, Stockholm, Philadelphie et de la Nouvelle Orléans (nous sommes en 1840 !!). Médaillé de toutes les épidémies, il est porteur de nombreuses décorations nationales et internationales.

Ce personnage entreprenant recherche la consécration et les honneurs. Il exercera pendant le même temps les fonctions de médecin de dispensaire pendant 40 ans.

Ce qui reste à la postérité de l'action de Pierre Martin

Roux, c'est la création du " Comité Médical des Bouches du Rhône ".

Ce sera sa grande œuvre, basée sur un programme, qui à l'époque était original et répondait à un besoin.

L'idée directrice était, selon ses propres écrits "de s'attacher à tout faire pour établir l'esprit de corps parmi les gens de l'art, de les rallier dans leur intérêt commun, de rechercher ce qui doit accroître leur bien être et les faire jouir de toute la considération qu'ils méritent, d'établir enfin une espèce de confraternité en fondant une caisse de secours en faveur des médecins malheureux. Le comité devra veiller à la stricte exécution des lois sur l'exercice de la médecine et poursuivre les abus devant l'autorité judiciaire. "

Il y a dans cette déclaration de principe les germes du Conseil de l'Ordre, du syndicalisme médical et de la caisse d'entraide et de retraite.

Toute sa vie, Pierre Martin Roux va œuvrer pour donner corps à son idée, et il réussira, créant à Marseille, une structure originale et unique en France : ce sera le "Comité Médical des Bouches du Rhône".

Lors de la création du Comité médical PM. Roux fut nommé secrétaire perpétuel. Il n'en devint président qu'en 1860, soit 17 ans après.

Il devint alors Président perpétuel, ce qui lui permit de rester à ce poste de 1859 à 1865, date de son décès à l'âge de 74 ans.

2. La naissance du Comité Médical des Bouches du Rhône

A l'instigation de PM. Roux, dix neuf médecins et pharmaciens dont la notoriété était reconnue par tous, fondent en 1843 le Comité Médical des Bouches du Rhône.

Il y avait neuf membres résidents à Marseille, dont les présidents des deux sociétés médicales de la ville, la Société Royale et la Société Académique, un chirurgien en chef de l'Hôtel Dieu, un membre du Conseil de salubrité, un médecin légiste et deux pharmaciens.

Aix et Arles étaient représentés par dix membres, qualifiés de " non résidents ".

L'Assemblée Générale Constitutive eut lieu le 31 mars 1844, sous la présidence de Giraud Saint Rome père.

Après avis favorable du maire, le préfet donna au Comité Médical le statut d'utilité publique. Le décret impérial du 31 mars 1859 confirma cette reconnaissance officielle.

Au départ, le Comité Médical devait s'occuper essentiellement de la défense du corps médical ; au fil des ans son influence et son emprise s'étendirent à tous les domaines qui concernent les médecins.

Dans les premiers temps, le Comité Médical se réunissait au domicile de PM. Roux. Il s'installe ensuite au 25, rue de l'Arbre, puis en 1887 il siège au 7, Marché des Capucines.

Dans sa période la plus achevée, le Comité Médical des Bouches du Rhône comprenait cinq commissions qui couvraient l'ensemble des problèmes de la profession.



3. Les actions du Comité Médical

3.1. La commission des secours et la caisse de retraite

" Il est fondé une caisse de secours au moyen d'une modeste cotisation dont le montant sera placé à la Caisse d'Épargne, pour les intérêts être employés pour adoucir les infortunes, sans qu'il puisse être touché aux fonds ".

Le capital fut augmenté par des loteries et des banquets, par des dons et legs.

La commission des secours se révéla très efficace. La gestion des finances était rigoureuse. C'est ainsi qu'en 1855, PM. Roux s'opposa aux membres du Comité qui avaient décidé l'achat d'un poêle, afin de mieux honorer les funérailles de ses associés.

L'argent thésaurisé devait servir uniquement à soulager les confrères en difficultés, du fait de l'âge, de la maladie, ou " d'infortunes professionnelles ".

Parmi les donateurs, qui étaient nombreux, on trouve les noms de Cauvière (20.000 F), Ducros (500 F), Aubanel (4.000 F) et PM. Roux qui à sa mort laissa au Comité la somme de 7.000 F.

La gestion de ce fond de solidarité devenu très important amena la constitution d'une Commission des finances.

L'argent était placé à la Caisse d'Épargne des Bouches du Rhône et le président de la commission des finances était un agent général de la Caisse d'Épargne qui se nommait Chirac.

Les membres du Comité Médical faisaient des legs à la Caisse d'Entraide et dans les comptes-rendus on trouve à l'occasion de chronique décès : " en 1877 nous éprouvons une double perte qui nous vaut une double générosité ".

La gestion des fonds est prudente et en 1893, les 135. 194,25 F sont placés en rente perpétuelle à 3%, en obligation PLM et foncières.

La caisse de retraite fut imaginée en 1851 par Eugène Fabre, mais les contacts avec l'Association générale des médecins de France furent infructueux. En 1872 le Comité Médical présente un projet de statuts de caisse de retraite qui est soumis à tout le corps médical de la ville et 5 ans après la caisse est créée. Elle eut une vie brève et Siméon Flaissières, le futur maire qui en était pourtant un ardent défenseur dut en 1883 prendre acte que " la caisse de retraite ne peut être maintenue car non conforme à la charte de fondation de 1843 ".

3.2. La commission arbitrale

Elle avait pour objet de combattre la pratique illégale de la médecine, et défendre les pharmaciens en concurrence avec les herboristes, droguistes et confiseurs.

Elle visait à régler les différends entre confrères et entre médecins et patients.

Elle voulait également faire respecter par les médecins les règles de bonne conduite et poursuivre les médecins ou pharmaciens non respectueux des lois et bons usages. Elle fit supprimer les affiches médicales qui " font des dupes et sont immorales ".

C'est ainsi qu'elle s'attaquera aux médecins auteurs d'articles médicaux dans la grande presse qui se faisaient de la publicité personnelle.

En 1873, elle tranche la question relative à l'exercice simultanée de la médecine et de la pharmacie, en en déclarant l'incompatibilité.

La commission arbitrale avait en 1850, obtenu du préfet et du ministre de l'intérieur de créer un Conseil de discipline.

Elle fit paraître un tarif d'honoraires et demanda au juge de paix, au cas où un compte de médecin ferait problème sur le chiffre des sommes demandées, de bien vouloir renvoyer ce compte devant la commission arbitrale. Ce système fonctionna à la satisfaction de tous.

La commission entendait aussi défendre l'intérêt des confrères et elle intervenait devant les tribunaux dans les affaires de responsabilité médicale.

Elle obtint enfin du préfet, la révision des diplômes médicaux pour vérifier la légalité des titres et des droits de chacun.

3.3. La Commission Scientifique

A l'origine le Comité Médical devait se limiter à des questions d'ordre uniquement professionnel.

La Société Royale et la Société Académique de médecine, toutes deux très actives se chargeaient de traiter les questions scientifiques. Mais le Comité Médical, progressivement, va occuper le terrain, au grand dam des deux sociétés " officielles ".

En 1851 le Comité fait paraître dans ses comptes-rendus " Les statistiques médicales des Bouches du Rhône", puis une " lettre sur Marseille au point de vue de l'hygiène " qui propose aux édiles un projet d'assainissement de la ville, projet qui sera réalisé.

Finalement en 1859 une Commission Scientifique est créée au sein du Comité Médical.

Son but avoué est simplement de diffuser auprès des confrères les mesures d'hygiène et de santé publique. En fait, la commission fait des réunions régulières, bimensuelles, au cours desquelles les internes sont invités à venir présenter leurs observations médicales et des pièces anatomiques. On créa même des prix pour les meilleurs d'entre eux ; des médailles d'or, d'argent et de bronze furent délivrées.

La réaction des sociétés médicales fut rude. Elles accusèrent le Comité Médical de sortir de son rôle qui devait rester d'ordre uniquement professionnel.

Finalement, en 1889, la Société de Médecine qui est alors en difficulté, présidée par Poucel capitule et fusionne avec le Comité Médical.

" Après une longue série de prospérité, de grandeur, de services publics rendus avec éclat, la Société de médecine avait connu la douleur amère, délicate et profonde du délaissement, de la foi qui s'en va... du temple qui se vide " écrit Poucel.

Henri Alezais qui en 1889, préside le Comité Médical fait voter la fusion des deux sociétés au cours d'une assemblée générale extraordinaire.

Les réunions se tenaient 2 fois par mois. Elles furent très vivantes si l'on en croit les comptes-rendus. Les présidents de la Commission Scientifique furent, Flavard, Roux de Brignoles, Sicard, Heckel, Fallot, Livon, Fioupe, Laget et d'Astros.

3.4. L'Arsenal

Toujours au service des confrères le Comité Médical mit sur pieds un Arsenal en 1868. Son but était " de mettre à disposition des instruments de chirurgie les plus rares que la pratique n'exige pas journellement ou qui, par leur prix trop élevé ne peuvent être dans la trousse de tout médecin".

On fit appel à la générosité des membres les plus anciens, retirés de la pratique chirurgicale en les priant de faire don au Comité des instruments dont ils n'avaient plus l'usage.

Par ailleurs, des achats de matériel neuf furent faits. En 1869, sont notées les acquisitions d'un laryngoscope, d'un ophtalmoscope, d'un amygdalotome et d'un microscope.

Poucel puis Menécier, responsables de l'Arsenal réglèrent les conditions et la durée des prêts des instruments ainsi que les pénalités encourues par les retardataires.

Les collections étaient maintenues au niveau des derniers perfectionnements. On ouvrit même des concours pour la fabrication de nouveaux instruments.

C'est ainsi qu'en 1877 une médaille d'argent fut décernée à la maison Collin sur concours pour un appareil d'éclairage des cavités naturelles.

En 1881, c'est la maison Delamotte de Paris qui obtient la médaille de bronze pour une série d'instruments en gomme pour les voies urinaires et digestives.



L'histoire du Comité Médical des Bouches du Rhône, commencée en 1843, durera près d'un siècle, elle fut l'œuvre de Pierre Martin Roux, qui l'imagina, la réalisa et la dirigea. A sa mort en 1865, le Comité continua son œuvre et avec ses différentes commissions devint un élément essentiel de la vie des médecins marseillais de l'époque, écouté par les pouvoirs publics et très apprécié des confrères.

Au départ et dans l'esprit de son fondateur le Comité était destiné à la défense et à la protection des médecins.

Devant les succès de son entreprise, le Comité étendit ses activités et son influence.

C'est ainsi, qu'à son apogée, fin du XIXe siècle, le Comité Médical touchait à tout ce qui concernait les médecins, la médecine et de façon plus générale tout ce qui avait un rapport avec la santé.

Le jeune chirurgien des armées napoléoniennes avait bien réussi sa reconversion.